



« Il y a tellement de métiers spécialisés parmi lesquels choisir que si vous aimez travailler avec vos mains, il y en a certainement un pour vous. »
– John Maracle, apprenti-plombier



« Vous pouvez faire beaucoup d'argent. J'aime l'idée de toucher un salaire en même temps que j'apprends, et contrairement à mes amis qui étudient à l'université, je vais terminer ma formation sans avoir de dettes. »
– Michelle Smaglinski, apprentie-électricienne



« En construction, tu peux voir le résultat de ce que tu as accompli à la fin de la journée et tu sais que ça va demeurer là pour longtemps. C'est très satisfaisant. »
– Josh Cameron, participant au programme de formation Hammer Heads

L'ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Une carrière dans les métiers spécialisés est un investissement judicieux dans votre avenir. Tout comme l'est votre adhésion à l'Ordre des métiers de l'Ontario.

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est l'organisme de réglementation des métiers spécialisés en Ontario.

L'Ordre fait appliquer les lois qui contribuent à protéger le public et il s'engage à faire la promotion de l'importance de travailler avec des professionnels qualifiés des métiers spécialisés.

L'avenir de l'économie de l'Ontario dépend sur les professionnels des métiers spécialisés de cette province. C'est pourquoi l'Ordre fait la promotion d'une carrière dans les métiers spécialisés comme étant une option souhaitable et de premier choix pour tous les chercheurs d'emploi de la province, qu'il s'agisse des jeunes, des adultes ou des nouveaux arrivants. L'Ordre les aide à choisir une carrière parmi plus de 150 métiers spécialisés.

Qu'est-ce qu'une adhésion à l'Ordre signifie pour vous?

- Ressources actualisées et outils de formation de pointe vous aidant à réussir dans votre carrière
- Liens avec les professionnels de votre métier grâce aux conseils de métier de l'Ordre
- Aide et soutien tout au long de votre carrière, d'apprenti à compagnon
- Astuces et ressources vous préparant à passer l'examen
- Rabais sur des produits et services

Carrière valorisante devant

Les avantages d'un apprentissage

Un moyen emballant de toucher un salaire tout en apprenant



La voie de l'apprentissage



Qu'est-ce qu'un apprentissage?

Un apprentissage est un programme de formation en milieu de travail pour toute personne désirant œuvrer dans les métiers spécialisés.

Une formation en apprentissage donne accès à des emplois bien rémunérés nécessitant non seulement un haut niveau de compétence et un jugement sûr, mais aussi de la créativité. Un apprenti est payé alors qu'il acquiert une expérience de travail pertinente et son salaire augmente en même temps que son niveau de compétence. En fait, un apprentissage est l'éducation postsecondaire qui vous mènera directement à une carrière.

Vous pouvez présentement choisir un métier parmi plus de 150 métiers spécialisés en Ontario répartis dans quatre secteurs, soit celui de la construction, de l'industrie, de la force motrice et des services.

Quels sont les avantages d'un apprentissage?

- Toucher un salaire tout en apprenant
- Avoir une longueur d'avance sur les compétiteurs dans le marché du travail
- Obtenir et maîtriser des compétences recherchées dans le marché de l'emploi
- Posséder un pouvoir salarial plus élevé que celui des travailleurs non qualifiés

Vous désirez suivre un apprentissage en Ontario dans l'un des 156 métiers spécialisés? Voici comment faire :

Pour démarrer Explorez les opportunités offertes

Avant de débiter un apprentissage, faites de la recherche au sujet des métiers qui vous intéressent. Vous devriez savoir quels sont les critères d'admissibilité, les tâches que vous accomplirez, les conditions de travail et le salaire que vous êtes susceptible de recevoir.

Prenez votre élan Trouvez un parrain

Une fois que vous aurez choisi le métier qui vous convient le mieux, vous devrez trouver un parrain et employeur qui vous embauchera et signera un contrat avec vous comme apprenti. Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario possèdent plusieurs ressources pour vous aider en cours de route.

Obtenez du soutien Prêts et bourses disponibles pour les apprentis

Un apprenti peut être admissible à des prêts et subventions du gouvernement provincial ou fédéral, et les employeurs peuvent recevoir des incitatifs financiers.

Allez de l'avant Devenez membre de l'Ordre

Après avoir signé votre contrat d'apprentissage enregistré, vous aurez 90 jours pour devenir membre de l'Ordre. Vous devrez remplir et présenter votre demande d'adhésion à l'Ordre et payer une cotisation annuelle.

En route Signez votre contrat d'apprentissage

Pour travailler comme apprenti, vous devez signer un contrat d'apprentissage enregistré entre votre employeur / parrain, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) et vous-même. Il existe plusieurs bureaux régionaux du MFCU dans la province pour vous appuyer dans cette démarche.

Succès